

Diaporama de la CME du 8 septembre 2020

1. Informations du président de la CME

- Le [calendrier 2021](#) des réunions de la CME est en ligne sur le site de la CME.
- **Qualité et sécurité des soins**
 - Le **D^r Sandra FOURNIER**, responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'AP-HP, fait son entrée à la CME (avec voix consultative) en remplacement du P^r Vincent JARLIER, parti à la retraite.
 - Le **D^r Isabelle NÈGRE** (anesthésie-réanimation, Bicêtre) représentera le président de la CME au comité de lutte contre la douleur et de développement des soins palliatifs (CLUD -SP) de l'AP-HP, en remplacement du D^r Anissa BELBACHIR. Le CLUD-SP sera associé à l'écriture du volet « soins palliatifs et douleur » du [projet médical 2021-2025](#) de l'AP-HP.
 - À l'unanimité, la CME a désigné le **D^r Juliette PAVIE** pour la représenter au comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) de l'AP-HP, présidé par le P^r Christian RICHARD.
 - **Vaccination antigrippale & COVID.** À l'unanimité la CME a approuvé la [motion](#) suivante :
*« La CME de l'AP-HP constate que, malgré les progrès enregistrés ces dernières années, le taux de personnels vaccinés contre la grippe dans les services reste insuffisant.
La vaccination contre la grippe revêt cette année une importance toute particulière en raison notamment de la difficulté diagnostique de différencier les symptômes grippaux des symptômes du COVID.
La CME de l'AP-HP appelle donc tous les professionnels de santé à se faire vacciner contre la grippe. Elle invite les médecins à s'engager pour la vaccination contre la grippe en organisant des séances de vaccination dans les services et en participant à une bonne information des personnels. »*

Parallèlement, et dans l'optique notamment de l'arrivée espérée du vaccin contre le COVID-19, il est important de mener un travail de sensibilisation et de pédagogie sur la vaccination. Afin de mieux comprendre l'attitude des professionnels envers la vaccination, le président de la CME soutient l'idée d'une **enquête auprès des professionnels** de l'AP-HP. Il convient aussi de définir une stratégie pour renforcer fortement la **médecine du travail**. La CME reviendra sur ce sujet.
- **Départements médico-universitaires (DMU)**
 - La direction générale organise un **séminaire** avec les directeurs médicaux, directeurs délégués, cadres administratifs et cadres paramédicaux des départements médico-universitaires (DMU) en visio-conférence le 17 septembre 2020 ([programme](#)). Le président de la CME a souhaité que des chefs de service et des représentants de la CME et des CMEL puissent y participer.
 - Comme il avait été prévu lors de la création des DMU ([CME du 5 février 2019](#), [CME du 11 juin 2019](#)), un comité de suivi de leur mise en œuvre doit être mis en place afin de procéder au fil de l'eau aux ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires et évaluer ces nouvelles structures dont le but est triple : 1. structurer notre offre de soins sur la base de projets médicaux dotés d'une cohérence hospitalo-universitaire renforcée ; 2. redonner de

l'autonomie aux services qui doivent être remis au cœur de l'organisation médicale ;
3. répondre au souhait largement partagé de simplification administrative à la faveur d'importantes délégations de gestion et d'une médicalisation de la gouvernance.

Dans cette optique, le président de la CME proposera prochainement à la direction générale et à la CME le lancement d'un questionnaire à destination des équipes.

2. Point de situation COVID-19 (P^r Frédéric BATTEUX) ([diaporama](#))

Tandis que le nombre des appels aux SAMU et consultations de *SOS Médecins* pour suspicion de COVID augmente fortement, les entrées en réanimation et en hospitalisation conventionnelle remontent régulièrement. Face à cette situation, en concertation avec le président de la CME, le directeur général a de nouveau nommé le P^r Bruno RIOU directeur médical de crise de l'AP-HP, afin notamment d'organiser la gestion du flux des patients ([arrêté](#)).

Par rapport à la « 1^{ère} vague », plusieurs paramètres modifient les scénarios à envisager pour se préparer aux mois à venir, notamment : la diminution de la durée de séjour en réanimation en lien avec une modification des prises en charge, l'arrivée des épidémies hivernales (d'où l'importance du vaccin antigrippe), l'impossibilité cette fois (sauf en dernier recours) de déprogrammer massivement les interventions chirurgicales et de procéder à un nouveau confinement total de la population, la propagation de l'épidémie à toute la France et, en conséquence, la fin de l'aide de la province (personnels, transferts de patients).

Le niveau des recrutements de personnels soignants sera évidemment crucial. Les premiers résultats de la campagne de recrutement 2020 de l'AP-HP apparaissent encourageants, avec notamment une augmentation de 10 points du taux de recrutement à la sortie de nos instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), même si, à ce stade, cela ne suffira pas à combler tous nos postes vacants. **Il a été convenu que la direction des ressources humaines (DRH) fera à chaque CME un bref point sur le nombre de postes vacants par GH et leur traduction en nombre de lits fermés.** Il apparaît également nécessaire d'améliorer le recrutement du personnel non médical au niveau local et d'y associer plus étroitement les chefs de service.

3. Information sur les accords du Ségur de la santé ([accords](#))

M^{me} Hélène OPPETIT a présenté les mesures concernant le personnel médical ([diaporama](#)) et M. Sylvain DUCROZ, celles relatives au personnel non médical ([diaporama](#)). Même s'il ne résout pas tous les problèmes, ce 1^{er} pilier du Ségur apporte une revalorisation significative des rémunérations des personnels hospitaliers. La situation des sages-femmes et des cadres de soins mériterait toutefois d'être revue.

Comme elle l'a fait avec sa [contribution au Ségur de la santé](#) qu'elle a adoptée à l'unanimité le 9 juin 2020, la CME se positionnera sur la mise en œuvre de certaines mesures concernant notamment les personnels médicaux, ainsi que sur d'autres sujets qui restent à l'état de chantiers (organisation du travail, effectifs, gouvernance, territoires, santé publique...) et sur lesquels la CME fera des propositions.

4. Avis sur le bilan social 2019 (M. Sylvain DUCROZ, M^{me} Hélène OPPETIT) ([bilan](#), [diaporamas](#))

La CME a adopté le bilan social à l'unanimité.

5. Avis sur le compte financier 2019 et information sur la 1^{ère} décision modificative de l'état des prévisions des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2020 (M. Didier FRANDJI) ([compte financier](#), [diaporamas](#))

La CME a adopté le compte financier 2019 à l'unanimité. La 1^{ère} décision modificative qui lui a été présentée consiste en un simple ajustement sans modification du résultat global ni des grands équilibres budgétaires. Une seconde décision modificative prenant en compte l'évolution des dépenses et recettes liées au COVID sera présentée à la CME du 1^{er} décembre, en même temps que l'ÉPRD 2021 et le plan de financement pluriannuel 2021-2025. Ce dernier sera soumis à l'avis de la CME.

6. Présentation de l'institut Carnot AP-HP (M^{me} Florence FAVREL-FEUILLADE) ([diaporama](#))

Créé en 2006, le [label Carnot](#) est décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) vise à soutenir les travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des acteurs socio-économiques privés, notamment avec les entreprises. Les établissements labellisés reçoivent des financements de l'Agence nationale de la recherche ([ANR](#)) calculés sur la base des recettes tirées des contrats de recherche avec les entreprises.

L'AP-HP est le 1^{er} CHU à être labellisé « institut Carnot ». L'objectif de l'AP-HP est d'améliorer la visibilité de ses plateformes de recherche et de ses structures d'aide à l'investigation. Les recettes supplémentaires provenant de l'ANR seront intégralement affectées au soutien à la recherche et seront redirigées pour moitié vers les équipes et structures de soutien impliquées dans les projets de recherche.

M^{me} FAVREL-FEUILLADE ayant été nommée directrice générale du CHU de Brest, la CME l'a remerciée chaleureusement pour son action dynamique à la tête de la délégation à la recherche clinique et à l'innovation ([DRCI](#)) et pour les relations de confiance qu'elle a su créer avec la communauté médicale.

La prochaine réunion de la CME aura lieu le **mardi 6 octobre**, précédée du **bureau le mardi 22 septembre**.

P^r Rémi SALOMON, le 14 septembre 2020